

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 938

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« professionnelle »,

insérer les mots :

« dont le nombre de militaires actifs sera significativement augmenté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

En tout, l'armée française est composée de 240 000 personnels en 2023 dont 205 000 sont des militaires actifs et 35 000 des réservistes. Parmi ces effectifs, l'armée de terre compte, à elle seule, 130 000 militaires, soit à peu près la moitié de tout l'effectif de l'armée française.

Les quatre pays qui caracolent en tête de ce classement – les États-Unis, la Russie, la Chine et l'Inde – sont les mêmes qu'en 2022. Toutefois, la suite du classement a connu des modifications. Par exemple, si la France se trouvait l'an dernier en septième position, elle est désormais neuvième derrière la Corée du Sud, le Pakistan et le Japon.

Ce déclassement interroge. Etant donné le contexte géopolitique que nous connaissons et notamment la guerre en Ukraine, le Gouvernement compte-t-il renforcer ses efforts pour recruter significativement de nouveaux militaires ?